

Direction
départementale
des territoires

Service Agriculture et
Forêt

1^{er} juin 2021

*Demande d'autorisation de
défrichage pour la création
d'un parc solaire sur la
commune de Parves-et-
Nattages*

*Synthèse des observations
et propositions du public*

Sommaire

1 – Affichage et publication.....	3
2 – Contenu du dossier de consultation.....	3
3 – Déroulement de la mise à disposition du public.....	3
4 – Observations du public.....	3

En vue de la création d'un parc solaire, la société Armoriris a déposé une demande d'autorisation de défrichement de 2 600 m² sur la commune de Parves-et-Nattages au lieu-dit « Le Rocheret ».

Dans le cadre de cette demande, une consultation publique a été mise en place par la Préfecture de l'Ain du 30 avril 2021 au 31 mai 2021.

1 - AFFICHAGE ET PUBLICATION

La publication d'un avis de mise à disposition du public a été mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de l'Ain du 12 avril 2021 au 30 avril 2021.

Le dossier a été mis à la consultation publique du 30 avril 2021 au 31 mai 2021 sur le site internet de la Préfecture de l'Ain (lien ci-dessous)

http://www-services-etat-ain.intranets.developpement-durable.ader.gouv.fr/mise-a-disposition-du-public-creation-d-un-parc-a6655.html?var_mode=calcul

2 - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier mis à disposition du public contenait les pièces suivantes

- Demande d'autorisation de défrichement
- Plan de masse d'implantation
- Etude d'impact environnemental (EIE) de juin 2019
- Résumé non technique de l'étude d'impact de juin 2019
- Avis de l'autorité environnementale (AE) sur l'EIE de septembre 2019
- Réponse du pétitionnaire à l'avis de l'AE sur l'EIE de décembre 2019
- Avis de l'AE du 12 mars 2021
- Avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel du 25 mars 2021 (CSRPN)
- Réponse du pétitionnaire d'avril 2021

3 - DEROULEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Conformément aux mentions de l'avis de consultation publique, le dossier de consultation a été consultable sur le site de la Préfecture de l'Ain.

4 - OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les observations ou avis étaient à adresser par courrier ou par messagerie électronique à la DDT aux adresses indiquées dans la publication internet.

Aucune observation n'a été recueillie.

Le chef du Service Agriculture et forêt

Yannick SIMONIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop at the top and several vertical strokes below, representing the name Yannick Simonin.